

Délibération n°2023-04-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Plan Climat-Air-Energie Territorial – Etude Environnement sur
le Territoire : demande de subventions auprès du Conseil
Départemental de la Corrèze**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

Délibération n°2023-04-13



Vu la délibération de Haute-Corrèze Communauté en date du 6 avril 2023 autorisant le Président à signer le Contrat de Cohésion des Territoires pour la période 2023-2025 à intervenir entre le Département de la Corrèze et Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Département de la Corrèze en date du 7 avril 2023,

Le président rappelle que le 7 avril 2023, Haute-Corrèze Communauté et le Département de la Corrèze ont signé une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 afin de mieux adapter les projets au contexte économique actuel. Un tableau récapitulatif des projets pré-fléchés a été identifié selon les priorités et leurs avancées.

Le projet consiste à la réalisation d'une Evaluation Environnement Stratégique (EES) reposant sur plusieurs points :

- l'intervention d'un évaluateur externe et indépendant ;
- l'accompagnement à l'élaboration du plan par un pilotage et une animation interactive ;
- la production du rapport environnemental destiné à recueillir l'avis de l'autorité environnementale puis à enrichir le dossier de consultation (notamment pour l'information des acteurs du territoire et du public) ;
- la déclaration environnementale qui résume la démarche et les consultations menées, les motifs qui ont fondé le choix des scénarios envisagés, les mesures et indicateurs destinés à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan.

Cet exercice répondra à trois grands objectifs :

1. Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets probables sur l'environnement ;
2. Contribuer à la bonne information des acteurs et du public, et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
3. Eclairer Haute-Corrèze Communauté à arrêter le PCAET sur les choix réalisés et la décision à prendre.

Le montant du projet de **20 325.00 € HT**.

Ce projet étant inscrit au Contrat de Cohésion des Territoires 2023-2025, le Département de la Corrèze est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention de **4 065.00 €**.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
Département	4 065.00 €	20.00 %
Participation du demandeur : autofinancement	16 260.00 €	80.00 %
TOTAL	20 325.00 €	100.00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement de ce projet d'Etude Environnementale sur le territoire ;
- **DEMANDE** au Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de **4 065.00 €** au titre Contrat de Cohésion des Territoires 2023-2025 ;

Délibération n°2023-04-13

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
 Reçu en préfecture le 02/10/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230926-20230413-DE



- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,
 Délibération certifiée exécutoire après réception de la
 sous-préfecture,**

À Ussel, le 26 septembre 2023

Le président,
 Pierre Chevalier



Délibération n°2023-04-13



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

2023 -

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20230926-20230413-DE